

NOMENCLATURES

Objet : Etat des réflexions sur les nomenclatures des intitulés des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et master.

1. Statut du document

Les éléments regroupés dans cette note sont le résultat d'une concertation très large qui a notamment impliqué très fortement les deux comités de suivi licence et master et donc les organisations présentes au Cneser, mais aussi bien au-delà, la CPU, les conférences (CDUL, CDUS, CND, ...), les sections du CNU, la CDEFI, la CTI, des associations savantes, les branches professionnelles...

Cette concertation est encore en cours et les éléments présentés ici n'ont donc pas valeur réglementaire.

Comme le précise la loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche, ces nomenclatures seront intégrées dans le cadre national des formations fixé par arrêté par avis du CNESER.

2. Nomenclature : Rôle et définition

Qu'est ce qu'une nomenclature ?

Une nomenclature des intitulés pour un diplôme est constituée d'une liste des intitulés autorisés pour ce diplôme mais également d'un ensemble de règles d'utilisation de ces intitulés.

Quel est son rôle ?

La nomenclature aura plusieurs rôles :

- introduire un élément régulateur dans la dérégulation totale que nous connaissons actuellement sur les intitulés. Pour mémoire, deux tiers des intitulés de mention de licence ne sont utilisés que par une seule université. Ceci est la résultante du choix de l'attractivité par l'hyperspécialisation des intitulés, notamment en master mais aussi de plus en plus en licence.
- Introduire une stabilité des intitulés car au-delà de leur foison, on constate également une « durée de vie » nettement inférieure aux intitulés, par exemple, des écoles d'ingénieur. Cette stabilité doit s'apprécier différemment selon que l'on parle d'une licence générale ou d'un master et a fortiori d'une licence professionnelle fondamentalement plus liée à l'évolution des besoins des milieux socio-professionnels.

Peut-on modifier la nomenclature ?

Si elle doit introduire une stabilité, une nomenclature doit pour autant rester un « objet vivant ». Elle doit donc pouvoir être mise à jour selon un processus qui est partie intégrante de la nomenclature. Etant un des éléments du cadre national des formations qui donne lieu à un arrêté, la mise à jour d'une nomenclature passe par un arrêté qui est donc présenté au Cneser et débattu avec l'ensemble des organisations représentatives. Cette mise à jour doit se nourrir des échanges annuels entre l'Etat et ses opérateurs dans le cadre de la politique contractuelle de site.

Quel est son statut ?

La nomenclature des intitulés est partie intégrante du cadre national des formations. Elle n'a donc pas de sens en dehors des attendus de ce cadre national. Notamment, elle ne peut être interprétée

indépendamment de ce qu'est l'annexe descriptive au diplôme qui doit être l'outil principal de la démarche d'insertion professionnelle du diplômé.

3. Structuration des intitulés : Domaine, mention, parcours type de formation

Un intitulé de diplôme national (licence, licence professionnelle ou master) est défini par un couple (domaine, mention).

Le domaine

Les domaines sont des repères pour les axes majeurs de la politique de formation et de la compétence de chaque établissement. Leur nombre est nécessairement réduit, quelles que soient la nature et la taille de l'établissement. Ils sont précisés dans le cadre de son contrat avec l'État.

Les intitulés génériques de domaine sont :

- Arts, Lettres, Langues (ALL) ;
- Droit, Economie, Gestion (DEG) ;
- Sciences Humaines et Sociales (SHS) ;
- Sciences, Technologie, Santé (STS).

La mention

La notion de mention est au cœur des attentes des milieux professionnels et des étudiants. Il est donc nécessaire d'éviter une diversité inutile des intitulés. C'est au niveau de la mention que doit s'exprimer tout à la fois des approches sectorielles, disciplinaires et métiers. Ce sont ces intitulés de mention qui sont explicités dans la suite de ce document.

Les parcours types de formation

Ce concept a été introduit par le « décret portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur » (Décret n°2002-482 du 8 avril 2002) dans son article 3 :

L'articulation de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la politique nationale a pour objectifs :

- *d'organiser l'offre de formation sous la forme de parcours types de formation préparant l'ensemble des diplômes nationaux ;*

Ces parcours sont ensuite définis par l'article 4 :

Article 4

Les parcours types de formation mentionnés à l'article 3 du présent décret sont des ensembles cohérents d'unités d'enseignement, organisant des progressions pédagogiques adaptées. Ils visent à l'acquisition d'un ou plusieurs diplômes nationaux et sont proposés par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la procédure mentionnée à l'article 4 du décret du 8 avril 2002 susvisé.

(la procédure qui est ici référencée est la procédure d'habilitation)

L'article 2 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif du diplôme de master précise que ce diplôme « sanctionne des parcours types de formation initiale ou continue ».

Le parcours type est donc l'outil de structuration d'une offre de formation au sein d'une mention. Cette structuration doit bien sûr permettre la possibilité pour un étudiant d'avoir un cursus adapté au sein d'une mention si cela est validé par l'équipe pédagogique en fonction du lien avec le projet personnel et professionnel de l'étudiant. Les parcours types de formation ne sont donc pas les seuls

curus possibles au sein d'une mention.

Les parcours types ne sont pas normalisés car ils expriment l'autonomie pédagogique des établissements d'enseignement supérieur qui se traduit tout à la fois dans leur capacité à rendre réactive leur offre en fonction des débouchés et de l'évolution des savoirs et des connaissances, mais aussi dans la spécificité de leur approche scientifique et pédagogique.

Les parcours types de formation définis par l'établissement pourront figurer sur le diplôme en tant que visa, sous la forme « Vu le parcours xxxx suivi par l'étudiant ». Cette référence renvoie de fait à la présence du parcours type de formation dans l'annexe descriptive au diplôme. Cette proposition permet notamment d'apporter une solution à la problématique de la spécificité langue qui existait en licence.

Dans le cas où un étudiant ayant obtenu le diplôme à l'issue d'un parcours type de formation souhaiterait obtenir une formation complémentaire, il peut se réinscrire pour suivre un nouveau parcours type au sein de la même mention.

Lorsqu'un étudiant aura bénéficié d'un cursus adapté ne relevant pas strictement d'un des parcours type de formation, son diplôme ne présentera pas de visa spécifique.

4. Règles et principes

La nomenclature a pour objectif de dresser la liste des intitulés mais aussi les règles qui la fondent.

Ces règles définissent la lecture et l'écriture des intitulés. Le résultat de la concertation est le suivant :

- 1 La nomenclature porte tout à la fois sur les intitulés de domaine et ceux de mentions.
- 2 La nomenclature peut avoir plusieurs points d'entrée : la discipline, le métier, le secteur d'activité.
- 3 L'évolution de la nomenclature doit permettre de tenir compte de l'apparition de secteurs émergents
- 4 Les croisements notamment disciplinaires doivent en priorité (mais pas exclusivement) se situer au niveau des parcours types de formation.
- 5 La liste des intitulés propose des intitulés « génériques » pour chaque groupe cohérent d'intitulés.
- 6 La nomenclature au niveau master doit être en cohérence avec celle de licence de façon à faciliter les poursuites d'études entre ces deux niveaux.
- 7 La répartition des intitulés de mentions au sein des domaines ne saurait être un enjeu. Une même mention peut tout à fait intervenir au sein de plusieurs domaines lorsqu'elle traduit une approche pluridisciplinaire.
- 8 Dans certains secteurs où existe une offre de formation ne relevant pas du diplôme national (gestion, ingénierie), il est nécessaire que cette nomenclature soit partagée avec les instances représentatives de ces secteurs et notamment celles qui émettent un avis sur les diplômes.
- 9 La nomenclature vient en appui du cadre national de formation pour la spécificité des professions réglementées.

5. Nomenclature Licence

La répartition des (40) intitulés de mention est présentée par domaine générique. Les mentions qui peuvent relever de plusieurs domaines apparaissent plusieurs fois.

Arts, lettres et langues (ALL)

- Humanités (SHS)
- Arts
- Lettres
- Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales
- Langues étrangères appliquées
- Lettres, Langues
- Histoire de l'art et archéologie (SHS)
- Information et communication (SHS, STS)

Sciences humaines et sociales (SHS)

- Humanités (ALL)
- Histoire
- Histoire de l'art et archéologie (ALL)
- Géographie et aménagement
- Sociologie
- Psychologie
- Sciences de l'éducation
- Philosophie
- Théologie
- Sciences sociales
- Administration Economique et Sociale (DEG)
- Science politique (DEG)
- Sciences et techniques des Activités Physiques et Sportives (STS)
- Sciences du langage
- Méthodes Informatiques Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales (STS)
- Information et communication (STS, ALL)

Droit, économie, gestion (DEG)

- Administration publique
- Droit
- Economie
- Gestion
- Economie, Gestion
- Administration Economique et Sociale (SHS)
- Science politique (SHS)
- Sciences sanitaires et sociales (STS)

Sciences, Technologies, Santé (STS)

- Informatique
- Méthodes Informatiques Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales (SHS)
- Information et communication (SHS, ALL)
- Mathématiques
- Physique
- Chimie
- Physique, Chimie

- Sciences de la vie
- Sciences de la terre
- Sciences de la vie et de la terre
- Sciences et techniques des Activités Physiques et Sportives (SHS)
- Electrotechnique, Electronique, Automatique
- Mécanique
- Génie civil
- Sciences pour la santé
- Sciences sanitaires et sociales (DEG)
- Sciences et technologies

6. Nomenclature Licence professionnelle

La proposition regroupe 59 mentions.

Domaine(s) de rattachement	Intitulés
ALL, DEG, SHS, STS	Activités et techniques de communication
ALL, DEG, SHS, STS	Commerce : management et gestion
ALL, DEG, SHS, STS	Hôtellerie et tourisme
ALL, DEG, SHS, STS	Ressources documentaires et bases de données
ALL, DEG, SHS, STS	Techniques et activités de l'image et du son
ALL, DEG, STS	Habillement, mode et textile
ALL, DEG, SHS	Métiers de l'édition
ALL, SHS, STS	Développement et protection du patrimoine culturel
ALL, SHS, STS	Métiers de la forme
DEG, SHS, STS	Administration et gestion des organisations
DEG, SHS, STS	Réseaux et télécommunications
DEG, SHS, STS	Métiers de la santé
DEG, SHS, STS	Sécurité des biens et des personnes
DEG, SHS, STS	Systèmes informatiques et logiciels
DEG, SHS, STS	Animation, gestion et organisation des métiers des activités physiques et sportives
DEG, SHS, STS	Hygiène, sécurité, environnement et qualité
ALL, SHS	Activités culturelles et artistiques
DEG, STS	Bâtiment et construction
DEG, STS	Espaces naturels et forestiers
DEG, STS	Gestion de la production industrielle
DEG, STS	Industrie agro-alimentaire, alimentation
DEG, STS	Logistiques
DEG, STS	Maintenance des systèmes pluritechniques
DEG, STS	Productions animales
DEG, STS	Protection de l'environnement
DEG, SHS	Gestion des ressources humaines
DEG, SHS	Intervention sociale

Domaine(s) de rattachement	Intitulés
SHS, STS	Activités sportives
SHS, STS	Aménagement du territoire et urbanisme
SHS, STS	Aménagement du paysage
DEG	Activités juridiques
DEG	Finance, banque, assurance
DEG	commerce international
DEG	Commerce : marketing et commercialisation
DEG	Comptabilité et finances dans les organisations
DEG	Management de la qualité dans les organisations
DEG	Management des transports
DEG	Métiers de la comptabilité
DEG	Métiers du notariat
SHS	Développement social et médiation par le sport
SHS	Guide conférencier
SHS	Métiers de l'animation
STS	Agronomie
STS	Automatique et informatique industrielle
STS	Bioindustries, biotechnologies
STS	Bois et ameublement
STS	Electricité et électronique
STS	Energie et génie climatique
STS	Génie civil et construction
STS	Gestion des ressources naturelles
STS	Industries chimiques, cosmétiques et pharmaceutiques
STS	Conception mécanique et développement
STS	Optique
STS	Matériaux industriels
STS	Production industrielle
STS	Productions végétales
STS	Santé, vieillissement et activités physiques adaptées
STS	Transformation des métaux
STS	Transformations industrielles